

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 18 février 2025

Arrêté municipal portant abrogation de l'arrêté municipal du 29 février 2024 portant délégation de fonctions d'officier d'état civil et délégation de signature à Monsieur Pierrig LAURENT – fonctionnaire territorial titulaire

La Maire de Vire Normandie,

Vu les articles R2122-8, R2122-10 modifiés et L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 29 février 2024 portant délégation de fonctions d'officier d'état civil et délégation de signature à Monsieur Pierrig LAURENT – fonctionnaire territorial titulaire,

Considérant que Monsieur Pierrig LAURENT a effectué une mutation externe et ne fait plus partie des effectifs de la commune de Vire Normandie depuis le 1^{er} janvier 2025,

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'arrêté municipal du 29 février 2024 portant délégation de fonctions d'officier d'état civil et délégation de signature à Monsieur Pierrig LAURENT est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire,
- Au Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Caen.

Fait à Vire Normandie, le 18 février 2025

La Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250218-AM20250218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Arrêté municipal du 18 février 2025

